

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL**

.....

**Séance du 15 janvier 2026**

Délibération n°CS2026-003

**Objet : *Approbation du Budget Primitif 2026***

• **date de convocation** : 09 janvier 2026

• **nombre de conseillers en exercice** : 20

L'an deux mille vingt-six, le jeudi quinze janvier à huit heures et trente minutes, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président du Comité syndical.

TITULAIRES	PRESENT	PRESENT	ABSENT	AYANT DONNE POUVOIR A	REPRESENTE PAR
Grand Lac	BERETTI Renaud		X		
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Grand Chambéry	CERINO Jean-Benoît		X		
Département	CHASSOT Aloïs	X			
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane	X			
Département	FONTAINE Nathalie	X			
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Lac	GUIGUE Thibaut		X		
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc		X		
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien	X			
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier		X		
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier		X		
Grand Chambéry	TRAHAND Cécile	X			
Cœur de Savoie	VILLAND Franck	X			

Thierry Repentin, président, présente le projet de budget primitif 2026 pour le budget principal (nomenclature M57).

Le montant du budget primitif 2026 pour le budget principal est de 355 761,17 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- **323 961,17 € pour la section de fonctionnement.**
  - o **Dont 240 000,00€ au titre des propositions budgétaires pour l'année 2026.**
  - o Dont 83 961,17€ au titre du résultat de clôture 2025 repris dès le budget primitif 2026.
- **31 800,00 € pour la section d'investissement.**
  - o Dont 31 800,00€ au titre des reports de crédits (restes à réaliser) de l'année 2025 repris dès le budget primitif 2026.

Le budget principal relevant de la nomenclature M57, le chapitre des dépenses imprévues disparaît et il est désormais possible, sur autorisation, de procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**Vu** les articles L. 1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Comité syndical du 18 décembre 2025 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

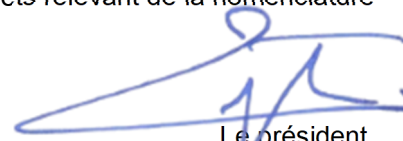
**Vu** les délibérations du Comité syndical du 15 janvier 2026 approuvant le compte financier unique 2025 et l'affectation des résultats 2025,

**Vu** le rapport budgétaire transmis selon les délais règlementaires (au plus tard 12 jours avant la tenue du Comité syndical), joint en annexe.

**Le Comité syndical du SYMOS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** le budget primitif 2026 du budget principal par chapitre, le montant du budget étant fixé comme indiqué ci-dessus et conformément au rapport de présentation joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération,

**Article 2 : d'autoriser** le président à procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement (hors charges de personnel) et d'investissement conformément à la réglementation en vigueur pour les budgets relevant de la nomenclature M57.



Le président,  
Thierry Repentin

**BUDGET PRIMITIF 2026**

.....

**Rapport budgétaire 2026  
et  
Rapport du compte financier unique 2025**

**Comité syndical du 15 janvier 2026**

## Préambule

Dans la lignée du DOB 2026 qui s'est tenu le 18 décembre 2025, le SYMOS va procéder au vote du budget primitif 2026. Ce budget primitif 2026 porte sur le budget principal du syndical, unique budget de la collectivité.

Ce budget va prévoir des opérations comptables réparties entre les 2 sections :

- 1 section de fonctionnement pour l'activité courante du syndicat et une action spécifique.
- 1 section d'investissement dédiée pour la comptabilisation d'une opération pour compte de tiers dans le cadre du SERM.

**Compte tenu de la particularité de l'exercice 2026 et de l'intérêt de faire approuver les comptes 2025 par l'actuelle mandature, le budget primitif 2026 intègre les résultats de clôture et les restes à réaliser de l'année 2025.**

Les clefs de répartition du financement du SYMOS, conformément aux statuts, sont les suivantes :

- **Grand Chambéry : 45%**
- **Grand Lac : 25%**
- **Cœur de Savoie : 15%**
- **Conseil départemental de la Savoie : 15%, dans la limite de 100 000€.**

### Ci-après le tableau de synthèse du budget primitif 2026 du SYMOS

#### Section de fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
<i>62876 – Remboursements de frais</i>	155 000,00	<i>7473 – CD73</i>	36 000,00
<i>611 – Sous traitance générale</i>	40 000,00	<i>74751 – EPCI / Grand Chambéry</i>	108 000,00
<i>617 – Etudes</i>	40 000,00	<i>74751 – EPCI / Grand Lac</i>	60 000,00
<i>6251 – Frais de mission</i>	5 000,00	<i>74751 – EPCI / Cœur de Savoie</i>	36 000,00
<b>Sous total – Chapitre 011 « courant »</b>	<b>240 000,00</b>	<b>Sous total – Chapitre 74 « courant »</b>	<b>240 000,00</b>
<i>617 – Etudes complémentaires potentiellement financées par le résultat de clôture 2025</i>	83 961,17	<i>002 – Résultat de fonctionnement reporté</i>	83 961,17
<b>Sous total – Chapitre 011 « spécifique »</b>	<b>83 961,17</b>	<b>Sous total – Chapitre 002 Résultat reporté « spécifique »</b>	<b>83 961,17</b>
<b>TOTAL – Dépenses de fonctionnement 2026</b>	<b>323 961,17</b>	<b>TOTAL – Recettes de fonctionnement 2026</b>	<b>323 961,17</b>

#### Section d'investissement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
<b>TOTAL DEMANDE 2026</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL DEMANDE 2026</b>	<b>0,00</b>
4581 – Opérations sous mandat – SERM	31 800,00	4582 – Opérations sous mandat – SERM	31 800,00
<b>TOTAL REPORTS 2025</b>	<b>31 800,00</b>	<b>TOTAL REPORTS 2025</b>	<b>31 800,00</b>
<b>TOTAL CUMULE 2026</b>	<b>31 800,00</b>	<b>TOTAL CUMULE 2026</b>	<b>31 800,00</b>

## Le budget primitif 2026 va permettre de répondre aux enjeux suivants :

### **A- Enjeu de bon fonctionnement et de structuration du syndicat : 240 000€**

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Charges à caractère général	240 000,00	74 – Dotations et participations	240 000,00
<b>TOTAL BP 2026</b>	<b>240 000,00</b>	<b>TOTAL BP 2026</b>	<b>240 000,00</b>

#### Dépenses

3 enveloppes budgétaires sont identifiées (Chapitre 011) :

- **Ressources humaines : 155 000€.** Il est important de rappeler que le SYMOS ne portera pas de dépenses et de statuts de personnel en direct, il sera destinataire de prestations de services de la part des collectivités membres. Cette enveloppe sera donc comptabilisée en nature comptable 62876 « remboursement de frais » et financera les dépenses suivantes :
  - o Fonction de direction : mise à disposition représentant 2 jours par semaine, pour le pilotage administratif du Syndicat, à savoir finaliser l'installation du Syndicat, piloter la feuille de route technique et financière en appui du Président et du Bureau, piloter et représenter le Syndicat dans les études stratégiques et poursuivre les études des éventuels transferts de compétences facultatives du Syndicat ;
  - o Ingénierie / projets : 1 ETP à 100% de catégorie A porté par l'un des EPCI membres : pilotage d'études techniques liées aux compétences obligatoires du Syndicat (information, communication, coordination des offres ; ce poste ferait l'objet d'une création de poste (poste non mutualisable avec les capacités techniques des EPCI) dédiée à 100% au SYMOS.
  - o Des frais liés au temps passé par les services pour le bon fonctionnement du SYMOS (services généraux, services financiers et commande publique, juridique, RH...).
  - o Le bon fonctionnement du SYMOS nécessite également l'appui technique des directeurs/responsables de service qui seront mobilisés sur divers sujets d'étude (schéma des mobilités par exemple) ; en première approche, cet engagement correspond à 0.5 jour par semaine ; il est proposé, au vu de l'engagement équivalent par chaque EPCI sur cet appui de ne pas faire l'objet de convention de prestations.

#### **Éléments de calcul pour les éléments RH de fonctionnement du Syndicat :**

<b>Fct de direction</b>	<b>2 jours/semaine</b>	<b>832 heures</b>	<b>58 €/h</b>
<b>1 ETP</b>	<b>100%</b>	<b>1607 heures</b>	<b>41 €/h</b>
<b>Finance/Marche</b>	<b>3 jours/mois</b>	<b>288 heures</b>	<b>41 €/h</b>
<b>Juridique</b>	<b>2 jours/mois</b>	<b>192 heures</b>	<b>41 €/h</b>
<b>Secrétariat général</b>	<b>2 jours/mois</b>	<b>192 heures</b>	<b>41 €/h</b>
<b>Communication</b>	<b>2 jours/mois</b>	<b>192 heures</b>	<b>41 €/h</b>
<b>RH</b>	<b>1 jour/mois</b>	<b>96 heures</b>	<b>41 €/h</b>

- **Etudes et accompagnements : 80 000€.** Le syndicat pourra avoir recours à 2 catégories de prestations intellectuelles (nature comptable 611 et 617) :
  - o Mission d'accompagnement et de structuration du SYMOS : 40 000€. Cette mission pourra porter sur la structuration organisationnelle du syndicat ainsi qu'une analyse prospective d'évolution possible des compétences ;
  - o Etudes techniques : 40 000€ afin d'étudier des premières réponses opérationnelles de mise en œuvre du schéma des mobilités : étude tarifaire et cadrage billettique, étude sur la recombinaison des réseaux des AOM, étude sur les scénarios de mise en œuvre du réseau unique
- **Frais généraux (missions et organisation) : 5 000€.** (Nature comptable 6251).

## Recettes

Les contributions obligatoires des collectivités membres (Chapitre 74) selon la clef de répartition du financement du SYMOS sont les suivantes :

- **Grand Chambéry : 45% → 108 000€**
- **Grand Lac : 25% → 60 000€**
- **Cœur de Savoie : 15% → 36 000€**
- **Conseil départemental de la Savoie : 15%, dans la limite de 100 000€. → 36 000€.**

**B- Enjeu spécifique d'études complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des mobilités et financé par les résultats de clôture 2025 : 83 961,17€**

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Charges à caractère général	83 961,17	002 – Résultat de fonctionnement reporté	83 961,17
<b>TOTAL BP 2026</b>	<b>83 961,17</b>	<b>TOTAL BP 2026</b>	<b>83 961,17</b>

## Recettes

Le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2025 s'établit à 83 961,17€.

Il est proposé que cette somme soit conservée dans le budget du SYMOS afin de financer des études complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des mobilités.

## Dépenses

La somme de 83 961,17€ est donc inscrite en « études » au sein du chapitre des charges à caractère général.

**C- Enjeu de pilotage des études du schéma des mobilités dans le cadre du dossier SERM : 31 800€ (TTC) au titre des reports 2025**

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
<b>TOTAL DEMANDE 2026</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL DEMANDE 2026</b>	<b>0,00</b>
4581 – Opérations sous mandat – SERM	31 800,00	4582 – Opérations sous mandat – SERM	31 800,00
<b>TOTAL REPORTS 2025</b>	<b>31 800,00</b>	<b>TOTAL REPORTS 2025</b>	<b>31 800,00</b>
<b>TOTAL CUMULE 2026</b>	<b>31 800,00</b>	<b>TOTAL CUMULE 2026</b>	<b>31 800,00</b>

Le SYMOS tient un rôle de préfigurateur dans le cadre des études globales en vue d'obtenir le statut de SERM. Une enveloppe budgétaire finale de 130 000€ HT (156 000€ en TTC) est prévue pour cet objet.

156 000€ avaient été inscrits en 2025 dont :

- 124 200€ ont été payés et titrés.
- 31 800€ font l'objet d'un report de crédits en dépenses et en recettes de 2025 vers 2026.

**Au titre de l'année 2026, il n'est donc pas nécessaire de prévoir de crédits complémentaires, il s'agit simplement d'intégrer le report de crédits 2025 dans le budget 2026.**

Pour rappel, l'enveloppe globale des études pour le SERM s'élève à 1 498 000€ HT dont :

- Préfigurateur SGP Développement pour 911 000€ HT.
- Préfigurateur SNCF Réseau et Gares et Connexions pour 135 000€ HT et 222 000€ HT.
- Préfigurateur Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 100 000€ HT.
- Préfigurateur SYMOS pour 130 000€ HT. (156 000€ TTC).

Le syndicat SYMOS a recours au mécanisme comptable « d'opération pour compte de tiers » avec utilisation des comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes.

Ces comptes seront équilibrés en dépenses et en recettes.

Le syndicat opérant avec un budget TTC, le montant de l'étude s'établira à 156 000€ TTC (130 000€ HT). Chaque adhérent devra prévoir les dépenses correspondantes en section d'investissement de son budget à la nature comptable des études.

La clef de financement de l'étude portée par le SYMOS, tel que définie dans la convention d'étude SERM, sera la suivante :

- Etat : 50% → 65 000€ HT, soit 78 000€ théoriquement TTC ;
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25% → 32 500€ HT, soit 39 000€ TTC ;
- Conseil Départemental de la Savoie : 12,5% → 16 250€ HT, soit 19 500€ TTC ;
- Grand Chambéry : 6,2% → 8 060€ HT, soit 9 672€ TTC ;
- Grand Lac : 3,5% → 4 550€ HT, soit 5 460€ TTC ;
- Cœur de Savoie : 1,7% → 2 210€ HT, soit 2 652€ TTC ;
- SMAPS (Avant-Pays Savoyard) : 1,1% → 1 430€ HT, soit 1 716€ TTC.

**Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité du compte financier unique 2025 qui présente les réalisations suivantes :**

**En synthèse, les soldes 2025 suivant sont obtenus :**

Section	Dépenses 2025	Recettes 2025	Soldes – Résultats 2025	RAR – Dépenses	RAR - Recettes
<b>Investissement</b>	124 200,00	124 200,00	<b>0€</b>	31 800,00	31 800,00
<b>Fonctionnement</b>	156 038,83	240 000,00	<b>+83 961,17€</b>	Sans objet	Sans objet
<b>TOTAL</b>	280 238,83	364 200,00	<b>+83 961,17€</b>		

Le bilan des comptes de l'année 2025 présente un cumul de dépenses de 280 238,83€ et un cumul de recettes de 364 200€. Ainsi, l'année 2025 présente un résultat de 83 961,17€, portant exclusivement sur la section de fonctionnement du budget principal du SYMOS.

#### **Section de fonctionnement 2025**

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
62876 – Remboursements de frais – GFP de rattachement	99 752,00	7473 – CD73	36 000,00
611 – Sous traitance générale	30 744,00	74751 – EPCI / Grand Chambéry	108 000,00
617 – Etudes	0,00	74751 – EPCI / Grand Lac	60 000,00
6251 – Frais de mission	322,83	74751 – EPCI / Cœur de Savoie	36 000,00
<b>Sous total – Chapitre 011 « courant »</b>	<b>130 818,83</b>	<b>Sous total – Chapitre 74 « courant »</b>	<b>240 000,00</b>
62878 – Remboursement de frais – Etude BHNS portée par le Conseil Départemental	25 220,00		
<b>Sous total – Chapitre 011 « spécifique »</b>	<b>25 220,00</b>	<b>Sous total – Recette « spécifique »</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL – Dépenses de fonctionnement 2026</b>	<b>156 038,83</b>	<b>TOTAL – Recettes de fonctionnement 2026</b>	<b>240 000,00</b>

Au titre de la première année de fonctionnement du syndicat et afin de sécuriser les premiers flux de trésorerie, il a été décidé de procéder à l'appel des contributions à hauteur du montant voté en budget primitif soit 240 000€ :

- 36 000€ versés par le Conseil Départemental de Savoie.
- 108 000€ versés par Grand Chambéry.
- 60 000€ versés par Grand Lac.
- 36 000€ versés par Cœur de Savoie.

Les dépenses ont été ajustées au réel.

Les remboursements de frais ont été établis pour le montant de 99 752€ sur la base des remontées suivantes :

Objet	Temps	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant annuel théorique - BP	Nombre d'heures réalisées	Montant annuel réalisé à facturer
Direction	2j/semaine	832	58 €	48 256 €	832	48 256 €
1 ETP	100%	1607	41 €	65 887 €	536	21 976 €
Finances/Marché	3j/mois	288	41 €	11 808 €	288	11 808 €
Juridique	2j/mois	192	41 €	7 872 €	0	0 €
Sécrétariat	2j/mois	192	41 €	7 872 €	192	7 872 €
Communication	2j/mois	192	41 €	7 872 €	192	7 872 €
RH	1j/mois	96	41 €	3 936 €	48	1 968 €
<b>TOTAL</b>				<b>153 503 €</b>		<b>99 752 €</b>

La somme de 30 744€ correspond à l'accompagnement de la structuration et de la montée en compétences du SYMOS par le cabinet MENSIA.

La somme de 322,83€ correspond aux frais annexes liés au démarrage du SYMOS, notamment des frais généraux.

Cet ensemble de dépenses représente un volume de 130 818,83€.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a mené une étude sur un BHNS dans le secteur de Technolac. Le Département a pu obtenir un taux de subventionnement plus élevé que prévu ce qui a permis de réduire le reste à charge à payer par le SYMOS. La somme de 25 220€ constitue ainsi le reste à payer. Au regard de l'appel de fonds des contributions statutaires et des résultats prévisionnels 2025, il a été décidé de ne pas refacturer cette somme aux adhérents considérant que les contributions déjà encaissées pouvaient financer cet objet.

Le total des dépenses de fonctionnement engagées en 2025 s'établit donc à 156 038,83€.

L'exercice 2025 présente donc un **résultat de clôture de fonctionnement de +83 961,17€** qui sera à reprendre dans les budgets primitifs 2026 et dont l'affectation pourra servir au financement d'études complémentaires dans le cadre du schéma des mobilités.

### **Section d'investissement 2025**

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
4581 – Opérations sous mandat – SERM	124 200,00	4582 – Opérations sous mandat – SERM	124 200,00
<b>TOTAL CFU 2025</b>	<b>124 200,00</b>	<b>TOTAL CFU 2025</b>	<b>124 200,00</b>
4581 – Opérations sous mandat – SERM	31 800,00	4582 – Opérations sous mandat – SERM	31 800,00
<b>TOTAL REPORTS 2025</b>	<b>31 800,00</b>	<b>TOTAL REPORTS 2025</b>	<b>31 800,00</b>

Le SERM a fait l'objet de paiements au titre des phases 1 et 2 pour un montant de 124 200€.

Cette somme a été refacturée à chaque partenaire en novembre 2025 conformément à la clef de répartition définie dans la convention de financement.

Un report de crédits de 31 800€ est à noter en dépenses et en recettes au titre du solde à payer, c'est-à-dire de la phase 3 et des dépenses unitaires entourant la réalisation de chacune des phases.

L'exercice 2025 présente donc un résultat de clôture d'investissement de 0€.

### **Conclusion**

L'année 2025 aura donc été la première année pleine de fonctionnement du SYMOS et représente donc son premier exercice budgétaire.

C'est une année qui a permis de poser de premiers jalons pour se structurer, de créer une dynamique favorable, d'apporter de premières réponses sur le terrain et de porter pour la part revenant au syndicat la préfiguration du SERM.

L'année 2026 sera une année de poursuite des actions engagées et l'opportunité pour un nouvel exécutif de tracer de nouvelles perspectives sur la durée du nouveau mandat communal, communautaire et syndical.